

COVID-19 Mesures de protection OdA ARTECURA

Valable à partir du 6 juin 2020 en raison de l'assouplissement des mesures par le Conseil Fédéral du 27 mai 2020



Les séances d'art-thérapie de toutes spécialisations peuvent être reprises régulièrement sous réserve des mesures de protection suivantes.

Le concept de protection a été développé sur la base des règlements de l'OFSP et du SECO, ainsi que du concept du centre national de prévention des infections (Swissnoso) et de l'OFSP, et **peut toujours** être adapté à tout moment. Veuillez consulter régulièrement le site web OdA ARTECURA sous la rubrique "Actualités".

Mesures valables actuellement :

- Respecter les mesures d'hygiène
- Ne pas porter de bagues, de montres et de bracelets pendant la thérapie
- Se laver les mains à l'eau et au savon avant et après la thérapie (thérapeute et client)
- Nettoyer/désinfecter les objets utilisés pendant la thérapie
- Aérer régulièrement
- N'utilisez pas de pains de savon ni de serviettes en tissu
- Assurez-vous que les serviettes en papier jetables usagées puissent être jetées dans une poubelle fermée contenant un sac à déchets
- Désinfecter régulièrement les objets et les surfaces utilisés par la clientèle
- Garder ses distances dans la mesure du possible
- Pas d'obligation de porter un masque
- En art-thérapie, le traçage des contacts est possible à tout moment en documentant les données personnelles de tous les participants

Offres de groupe

À partir du 6 juin 2020, les offres de groupes d'art-thérapie pour 30 personnes maximum pourront à nouveau être réalisées régulièrement. Les mesures d'hygiène doivent encore être respectées, voir ci-dessus.

Séances en ligne pour les groupes à risque

La plupart des assureurs maladie n'ont approuvé les séances de thérapie en ligne que jusqu'à ce que le Conseil Fédéral lève l'interdiction de la profession. Aujourd'hui, ces séances sont donc généralement exclues du remboursement.

Informez vos clients qu'ils doivent clarifier les réglementations de leurs assurances s'ils souhaitent poursuivre un traitement en ligne.

Pour rappel :

Symptômes COVID-19 selon BAG (à partir du 24/04/20) :

Ces situations sont fréquentes :

- Toux (surtout sèche)
- Maux de gorge
- Essoufflement
- Fièvre, sensation de fièvre
- Douleurs musculaires
- Perte soudaine de l'odorat et/ou du goût

Rare :

- Maux de tête
- Symptômes gastro-intestinaux
- Conjonctivite
- Rhume

Les symptômes de la maladie sont de gravité variable.

Conditions préexistantes à risque accru selon l'article 10 du règlement COVID-19 :

- Hypertension artérielle
- Maladies respiratoires chroniques
- Diabète
- Maladies et thérapies qui affaiblissent le système immunitaire
- Maladies cardiovasculaires
- Cancer

Sources

1. baat: the british association of art therapists
2. Art. 6 Abs. 3 der COVID-19-Verordnung 2
3. Infoschreiben des SECO
4. Office fédéral du sport OFSPO
5. CAMsuisse
6. concept du centre national de prévention des infections (Swissnoso)

Nouveau coronavirus : assouplissement des mesures

b Ouverts ou autorisés dès le 6 juin

30

Rassemblements de
30 personnes max.
(à partir du 30 mai)



Théâtres et
cinémas



Campings



Discothèques et
boîtes de nuit

300

Manifestations de
300 personnes max.



Zoos et jardins
botaniques



Établissements
de loisir



Frontières vers D, A, F
(à partir du 15 juin)



Tous les
entraînements
sportifs



Piscines et centres
de bien-être



Grands groupes
dans les restaurants



Camps de vacances
(300 pers. max.)



Enseignement présentiel
(secondaire II, niveau tertiaire
et autres formations)



Remontées
mécaniques



Services de
prostitution

a Interdits

30+

Rassemblements de
plus de 30 personnes
dans l'espace public

300+

Manifestations de plus
de 300 personnes



Compétitions sportives
avec contacts
physiques rapprochés

! Les consignes suivantes demeurent



Garder ses
distances



Porter un masque si
on ne peut pas garder
ses distances



Observer les
règles d'hygiène



Télétravail
si possible



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

Bundesrat
Conseil fédéral
Consiglio federale
Cussegl federal
Federal Council

État - 27. mai 2020